

Délibération 2021-98-CA P

Séance du 9 décembre 2021

Extrait du recueil des actes du  
Conseil d'Administration

**Participation des composantes aux charges de l'établissement relatives aux actions de formation continue et par apprentissage**

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière à distance le jeudi 9 décembre 2021, sur la convocation et sous la présidence Monsieur Abdelhakim Artiba, Président de l'Université ;

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur le Directeur des Affaires Financières qui présente les modalités de calcul suivantes :

- LA FORMATION PAR APPRENTISSAGE  
= coût partiel engendré par l'apprentissage dans les services communs et généraux de l'établissement (personnels contractuels + fonctionnement + charges patrimoniales)
- LA FORMATION CONTINUE  
= montant des recettes réalisées 2021 (Région Hauts de France et financeurs privés) x 18 %.

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des voix la participation des composantes aux charges de l'établissement relatives aux actions de formation continue et par apprentissage.**

**Pour : 23 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention :**

Valenciennes, le 10 décembre 2021

Le Président  
Professeur Abdelhakim Artiba

